**APERÇU :  Lignes directrices
et formulaire de demande**

Francfort 2020 :
Le Canada, invité d’honneur – Initiative spéciale
à l’intention des artistes canadiens

Le Canada sera l’invité d’honneur à la [Foire du livre de Francfort](https://www.buchmesse.de/en) 2020. Cette manifestation internationale est une occasion unique de célébrer la culture et les arts canadiens, la littérature canadienne et les éditeurs canadiens en Allemagne. À partir du 16 octobre 2019, pendant toute l’année précédant la Foire du livre de Francfort en 2020, le Conseil des arts du Canada soutiendra la programmation culturelle canadienne en Allemagne au moyen de cette initiative spéciale. Ce soutien apporté par le Conseil s’ajoutera aux efforts des autres partenaires.

**Francfort 2020 : Le Canada, invité d’honneur – Initiative spéciale à l’intention des artistes canadiens** fournit une aide ponctuelle aux artistes, groupes et organismes canadiens qui souhaitent réaliser des engagements artistiques en Allemagne du 16 octobre 2019 au 18 octobre 2020.

Cette initiative a pour but de favoriser une programmation culturelle variée qui reflète la diversité du paysage artistique canadien, y compris les régions géographiques, la participation des[peuples autochtones](https://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones%22%20%5Ct%20%22_blank), les [groupes de diverses cultures](https://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures%22%20%5Ct%20%22_blank), les personnes [sourdes ou handicapées](https://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape%22%20%5Ct%20%22_blank) et les [communautés de langue officielle en situation minoritaire](https://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire%22%20%5Ct%20%22_blank)**.**

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d’aide à n’importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une [aide supplémentaire](https://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire%22%20%5Ct%20%22_blank).

**Type de subvention**– **[projet](https://conseildesarts.ca/glossaire/projet)**

**Date limite** – En tout temps avant la date de début de votre projet ou activité, jusqu’au 3 juin 2020.

**Montant de la subvention** – Jusqu’à 200 000 $

**Annonce des résultats** – Dans un délai d’environ 8 semaines à compter de la date de la demande

**Restrictions** – Vous pouvez soumettre un nombre illimité de demandes pour des subventions totalisant un maximum de 200 000 $, jusqu’au 3 juin 2020.

Les demandes liées à cette initiative ne comptent pas dans les [limites annuelles pour les demandes de subvention](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention) pouvant être présentées au Conseil des arts pendant une année (1er mars au 28-29 février).

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

**Qui est admissible?**

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les artistes et commissaires
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les rassembleurs culturels et les développeurs du secteur (secteur des arts de l’[équité](https://conseildesarts.ca/engagements/equite))
* les artistes, groupes, collectifs et organismes sans but lucratif professionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
* les festivals et centres de diffusion des arts médiatiques
* les festivals des arts visuels canadiens et étrangers

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

**Activités - Qu’est-ce qui est admissible?**

Activités qui donnent lieu à des présentations publiques en Allemagne :

* circulation ou tournée d’artistes, d’expositions ou d’œuvres artistiques dans au moins une ville
* optimiser une tournée en cours
* présenter des œuvres d’art
* participation à des présentations promotionnelles officielles
* activités liées à des résidences qui comprennent une présentation publique
* projets d’engagement communautaire
* coproductions artistiques de nouvelles œuvres ou expositions en collaboration avec des organismes allemands.

Vous devez inclure une lettre officielle d’invitation d’un diffuseur, festival ou organisme hôte allemand. Ces activités doivent avoir lieu en Allemagne entre le 16 octobre 2019 et le 18 octobre 2020.

Les projets autoprésentés ou autopromus **ne sont pas** admissibles.

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que l’Agence du revenu du Canada considère que les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

**Quelles sont les dépenses admissibles?**

100 % des dépenses admissibles **liées directement** aux activités du projet :

* déplacement
* hébergement et indemnité journalière
* subsistance et indemnité journalière (résidences)
* contribution aux frais de cargaison, d’expédition ou de bagages additionnels
* les dépenses pour la réalisation de la tournée et pour l’exposition
* la promotion et la gestion du projet
* le cachet des artistes et les dépenses de production préalables à la tournée, dans le cas de la reprise d’une œuvre existante (pour les [arts de la scène](https://conseildesarts.ca/glossaire/arts-de-la-scene%22%20%5Ct%20%22_blank) seulement)

**Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant** des activités qui se dérouleront avant la date de début de projet, celles financées par un autre programme du Conseil des arts, ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles%22%20%5Ct%20%22_blank).

**Évaluation - Comment se prennent les décisions?**

Si elle est admissible, votre demande sera évaluée par un **[comité interne](https://conseildesarts.ca/glossaire/comite-interne%22%20%5Ct%20%22_blank)** – qui pourrait compter des représentants de l’ambassade du Canada en Allemagne – à partir des critères pondérés suivants. Pour être prise en considération en vue d’une subvention, votre demande doit obtenir une note minimale **dans chacune des catégories :**

**Impact** **40 %** (note minimale de 25 sur 40)

Le potentiel du projet de :

* développer et rehausser votre profil international et celui de la pratique artistique canadienne
* établir des liens internationaux et donner lieu à des échanges de connaissances
* créer de nouveaux débouchés

**Pertinence 40 %** (note minimale de 25 sur 40)

* La justification du projet, y compris la pertinence de l'œuvre compte tenu des marchés de destination
* La pertinence de l'événement ou de la participation des partenaires ou des organismes hôtes allemands

**Faisabilité** **20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires ou organismes hôtes pour mener à bien le projet
* Un budget réaliste, y compris des conditions professionnelles pour l'artiste

**Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?**

Vous devrez fournir les renseignements suivants :

* une lettre officielle d’invitation d’un diffuseur, festival ou organisme hôte allemand
* votre budget

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX**

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez **[ici](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention%22%20%5Ct%20%22_blank)**.

Vous devrez remettre un [rapport final](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rapports) dans les 3 mois suivant la fin du projet.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Rochelle Hum

Agente de programme, Chef de projet pour Francfort 2020

Partenariat et coordination internationale

Conseil des arts du Canada

1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4501

rochelle.hum@conseildesarts.ca

****

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

1. **Nom de la subvention** (environ 10 mots) 
2. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.** (environ 10 mots)
3. **Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, LIEU et DATES.** (environ 25 mots) 
Par exemple « Me produire à la manifestation ABC à Francfort du jour/mois/année au jour/mois/année. »
Le Conseil des arts utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.
4. **Date de début du projet** 

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Date de fin du projet** 
2. **Type d’activité** (qui donne lieu à une présentation publique en Allemagne – vous pouvez cocher plus d’une case)

🞏 tournée d’artistes, d’expositions ou d’œuvres artistiques dans au moins une ville
🞏 optimiser une tournée en cours
🞏 présenter des œuvres d’art
🞏 participation à des présentations promotionnelles officielles
🞏 activités liées à une résidence qui comprennent une présentation publique
🞏 projets d’engagement communautaire
🞏 coproductions artistiques de nouvelles œuvres ou expositions en collaboration avec des
 organismes artistiques allemands

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)Quelques exemples : hip hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez votre projet, votre forme d’art et les activités que vous souhaitez réaliser.** (environ 750 mots)
2. **Aperçu des activités – Sommaire chronologique des activités**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités (par exemple) :- exposition- présentation - atelier- présentation promotionnelle- activités liées à des résidences comprenant une présentation publique- projet d’engagement communautaire- autre (précisez) | Date de début approximative | Date de fin approximative | Pays | Ville(inclure l’État ou la région si connus) |

1. **Consentement à partager mes coordonnées** 

Grâce à une approche coordonnée, Affaires mondiales Canada (AMC), Patrimoine canadien (PCH) et le Conseil des arts du Canada ont convenu de partager l’information relative aux artistes canadiens qui voyagent à l’étranger pour des projets financés par le Conseil des arts par l’entremise de Francfort 2020 : Le Canada, invité d'honneur – Initiative spéciale à l’intention des artistes canadiens. Cette initiative a été mise sur pied en vue d'optimiser la participation canadienne aux principaux événements internationaux et d'établir des possibilités de représentations consulaires à ces événements ou à d'autres activités visant à reconnaître les artistes canadiens invités.

Si mon projet est retenu, je consens à communiquer mes coordonnées et l'aperçu de mon projet à AMC et PCH. Le Conseil ou AMC pourrait partager ces renseignements avec les ambassades et consulats canadiens dans les pays visés par mon projet.

🞏 oui, je donne mon consentement 🞏 non, je refuse

1. **Pourquoi souhaitez-vous réaliser ce projet à cet endroit? Pourquoi est-il pertinent à ce moment-ci? Si vous avez déjà organisé des activités similaires dans cette région, expliquez ce que le projet vous rapportera de plus.** (environ 250 mots)
2. **Comment ce projet vous permettra-t-il :** (environ 250 mots)
* de développer ou de rehausser votre profil international et celui de la pratique artistique canadienne?
* d’établir des liens internationaux et d’échanger des connaissances?
* de créer de nouveaux débouchés?
1. **Décrivez les diffuseurs, les partenaires ou les organismes hôtes avec lesquels vous travaillez et leur capacité d’entreprendre ce projet.** (environ 250 mots)
2. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
3. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Ne donnez pas ici des renseignements supplémentaires se rapportant aux questions précédentes.

1. **Si vous avez présenté une demande dans une autre composante pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

**BUDGET ET ANNEXES**

1. **Remplissez le document budget et annexes.**
2. **Montant demandé** (maximum de 200 000 $) ****

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget.
**N’inscrivez pas** de dépenses non admissibles dans le cadre de cette initiative.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

**DOCUMENTS REQUIS**

1. **Fournissez les renseignements suivants :**
* une **lettre d'invitation officielle** d’un diffuseur, festival ou organisme hôte allemand **(exigé)**
* des **renseignements supplémentaires** au sujet des partenaires, du diffuseur, des festivals ou des organismes hôtes, le cas échéant.